

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER-RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusé :

M. AFFLARD Christian

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°2

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'une Agence Postale Communale

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 16 mars 2023

Date de réception en préfecture : 31 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

N°2

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'une Agence Postale Communale

Préambule

Pour répondre à l'évolution des modes de vie de ses clients et de son environnement, la Poste adapte en permanence son réseau en privilégiant la multiplicité des points de contact et proposant une offre de services adaptée aux besoins de ses clients.

Pour répondre à cet objectif, il est proposé la mise en place d'un partenariat sous forme d'Agence Postale Communale (APC), qui permettrait à la commune d'avoir en particulier la maîtrise des horaires d'ouverture de ce service public.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention, entre la Poste et la commune qui précisera les droits et obligations de chacune des parties.

En particulier :

- La commune met à disposition un agent chargé d'assurer les prestations ci-dessous. Elle s'engage également à fournir un local et toutes les charges qui y sont liées. La poste participe à hauteur de 30 000 € TTC à l'adaptation de ce local aux exigences de la Poste et une indemnité de 3 420 € pour l'installation de la Poste Agence Communale.
- L'Agence Postale Communale propose au public les produits suivants :

- Produits et services postaux globalement équivalents à ceux assurés dans le bureau de poste actuel,
- Services financiers et prestations associées (retrait ou dépôt d'espèces sur CCP dans la limite de 500 € par période de sept jours glissants).

La poste prend à sa charge l'information, le mobilier et la signalétique, la formation de l'agent, l'équipement de sûreté (armoire forte...), l'abonnement internet, le matériel nécessaire à l'activité postale.

En contrepartie des prestations fournies par la commune, la poste versera une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1 140 € soit 13 680 € par an ainsi qu'une indemnité exceptionnelle d'installation égale à trois fois le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission « Administration Générale » qui s'est réuni le 16 mars 2023,

Considérant la nécessité de proposer un service public attendu dans une commune de la strate démographique de Sainghin-en-Weppes,

Considérant la mise en place d'un partenariat sous forme d'Agence Postale Communale (APC),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (23 voix pour, 5 abstentions)

- **D'APPROUVER** la création d'une Agence Postale Communale,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention en mai avec la Poste
- **DE DEMANDER** le concours de la Poste aux travaux d'installation de l'Agence Postale Communale,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour la réalisation de cette Agence Postale Communale,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Matthieu CORBILLON


